

procurer l'intérêt & l'avantage du Commerce de ses Sujets, &c.

XVI. On mande de Paris que conformément aux intentions de S. A. R. Monseigneur le Duc Regent, la Chambre de Justice travailloit sans relâche à expedier la recherche des gens d'affaires, afin qu'on pût au plûtôt distinguer les coupables des innocens : parce que le commerce pourroit souffrir beaucoup de la longueur des procédures, à cause que les Négocians ne pouvoient plus avoir de confiance les uns avec les autres, par la crainte que ceux ci ou ceux là ne fussent envelopez dans la recherche generale. Que cette défiance s'étoit même communiquée dans les Pais étrangers, d'où l'on ne pouvoit plus tirer ni recevoir des Lettres de change, qui sont comme l'ame & le mobile du Commerce, tant au dedans qu'au dehors du Royaume &c.

Motif de défiance entre les Négocians François & étrangers.

ARTICLE III.

Contenant ce qui s'est passé de considerable en ITALIE & en TURQUIE, depuis le mois dernier.

I. **A** Prés que le General Schuyembourg, eût fait la visite de l'Isle de Corfou, & donné ses soins pour y mettre toute chose en état de défense, tant dans cette Isle que dans diverses autres Places du Levant; il se rembarqua pour repasser en Italie, afin d'informer le Senat de la situation où il avoit laissé les Places en ce Pais-là. Il n'en paroît pas fort content; cependant il se flatte que si la Republique peut recevoir à tems tous

Mr. de Schuyembourg de retour à Venise.